

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2020

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 22 JUIN 2020 À 18H :

CETTE SÉANCE EST TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE AVEC ENREGISTREMENT

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1

Vicky Bombardier siège 2

Pierre Tétrault siège 3

Jimmy Royer, siège 4

Julien Bussièrès, siège 6

ABSENTS :

Dany St-Amant, siège 5

Étaient également présentes par vidéoconférence: Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 560-12
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**
2. **CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRE DE RUES AU DEL AVEC
SERVICES CONNEXES**
3. **ENGAGEMENT DE PERSONNEL AU CAMP DE JOUR**
4. **CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE
ANNULATION DES CHANGEMENTS DE TARIFS ADOPTES LE 01 JUIN 2020**
5. **TRAVAUX RUE DE LA MONTAGNE**
6. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 565-4 AMENDANT
LE RÈGLEMENT 565 SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX**
7. **BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX – BOISÉ DU RUISSEAU**
8. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

165-20-06-22

RÈGLEMENT 560-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le règlement 560-12 intitulé : **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 560** dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Une copie dudit règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

166-20-06-22

CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES

- ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Ville ;
- ATTENDU QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;
- ATTENDU QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;
- ATTENDU QUE la Ville a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM (ci-après l'« Entente »);
- ATTENDU QUE la Ville a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 22 mai 2020 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc., tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);
- ATTENDU QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;
- ATTENDU QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Ville;
- ATTENDU QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU QUE la Ville est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;
- ATTENDU QUE la Ville désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;
- ATTENDU QUE la Ville autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le Conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;
- QUE le Conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Ville;
- QUE le Conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires prévues à l'Étude de faisabilité ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau »:
- Remplacement de 6 luminaires DEL existants, au montant de 2 071,74\$;
 - Remplacement de 11 fusibles (excluant porte-fusible), au montant de 219,12 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
 - Remplacement de 18 porte-fusibles simples (incluant fusibles), au montant de 836,64 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;
 - Remplacement de 2 câblages (poteaux de bois), au montant de 139,44 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
 - Frais d'intervention d'Hydro-Québec pour 18 porte-fusibles, au montant de 2 700,00 \$, étant entendu que chacune des interventions est estimée à 150 \$ et que la Ville établira le montant payable en fonction des coûts réellement engagés relativement à ces interventions;
 - Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 1 261,52 \$;
 - Fourniture et installation de 217 plaquettes d'identification, au montant de 2 701,65 \$.
- QUE Monsieur Marc Tétrault, contremaître, soit autorisé à signer, pour le compte de la Ville, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'il soit autorisé à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant;
- QUE le Conseil est autorisé à déboursier une somme de 82 763.26 \$ QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS ET VINGT-SIX-CENTS plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère;
- QUE la dépense visée par la présente résolution soit acquittée à même le fonds de roulement.
- ADOPTÉE

167-20-06-22

ENGAGEMENT DE PERSONNEL AU CAMP DE JOUR ET PISCINE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'engagement des personnes suivantes pour le Camp de jour et la Piscine, pour la saison 2020, selon la politique des bénéfices marginaux, soit :

Camp de jour	Tarif horaire	Fonction
Maika Hudon Nadeau:	15.10 \$	éducatrice spécialisée
Elsa Hurtubise	13.60 \$	animatrice avec premiers soins
Oralie Champagne	13.60 \$	animatrice avec premiers soins
Abélia Doyon	13.60\$	animatrice avec premiers soins
Alexandre Ménard	13.60 \$	accompagnateur avec premiers soins
Maude Messier	13.60 \$	service de garde avec premiers soins
Maude Ratté	13.10 \$	service de garde
Alexandra Adams	13.60 \$	service de garde/entretien/ premiers soins
Steven Beauregard Paquin	13.10 \$	service de garde/entretien
Piscine		
Dorianne Ratté	14.10 \$	surveillant

QUE la résolution 100-20-04-06 soit amendée en établissant le taux horaire de Vincent Favreau à 17.60 \$ (au lieu de 17.10\$) à titre de coordonnateur de la piscine

ADOPTÉE

168-20-06-22

CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE
ANNULATION DES CHANGEMENTS DE TARIFS ADOPTES LE 01 JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal abroge les tarifs mentionnés dans la résolution 152-20-06-01 concernant le camp de jour et service de garde pour l'édition 2020.

ADOPTÉE

169-20-06-22

TRAVAUX RUE DE LA MONTAGNE - MODIFICATIONS DES TRAVAUX PRÉVUS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUISSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les modifications, telles que proposées au plan annexé à la présente résolution, concernant

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

les travaux de voirie sur une partie de la rue de la Montagne, en lien au numéro de projet SHE-00253384 (VALV), et la résolution numéro 132-20-05-04 attribuant le contrat à Pavage Maska Inc., se résumant ainsi :

- Il n'y aura pas de rehaussement tel qu'initialement prévu;
- Un ajout de 1 pouce de pavage supplémentaire sera effectué, en compensation du rehaussement;

QUE le Conseil municipal mandate Pierre Grondin, de la firme EXP, à présenter, pour et au nom de la Ville de Valcourt, la demande de non-assujettissement au Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

170-20-06-22

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 565-4 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 565 SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX

Monsieur le conseiller Pierre Tétreault donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement 565-4 intitulé : **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 565 SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX.**

Il dépose et présente le projet de règlement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et peut être consulté sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

171-20-06-22

BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX – BOISÉ DU RUISSEAU

ATTENDU QUE la réglementation municipale actuelle ne permet pas le raccordement de la tuyauterie d'un bâtiment approvisionné en eau par le réseau de distribution d'eau potable municipal à un autre bâtiment situé sur un autre lot, sauf exception;

ATTENDU QUE le paragraphe a) de l'article 6.7 du règlement numéro 569 *en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* permet toutefois ce type de branchement, sur autorisation du conseil;

ATTENDU QU' il s'agit d'une situation d'exception et qu'il est souhaitable que la situation du lot numéro 4 961 081 sur la rue Dépôt du Boisé du Ruisseau soit régularisée ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le raccordement d'un bâtiment approvisionné en eau par le réseau de distribution d'eau potable

Initiales du Maire
89
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

municipal à un autre bâtiment situé sur un autre lot, pour le duplex situé sur le lot numéro 4 961 081 sur la rue Dépôt dans le développement du Boisé du Ruisseau.

ADOPTÉE

172-20-06-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 18h31.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière